

**MAIRIE DE CARCASSONNE**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 16 JUILLET 2020**

**N°35**

<b>OBJET : TRAVAUX D'AMELIORATION THERMIQUE DE BATIMENTS COMMUNAUX – PROCEDURE ADAPTEE AUTORISATION DE SIGNATURE</b>			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 41	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 8 juillet 2020.

L'an Deux Mille vingt, le seize juillet à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre de Congrès à Carcassonne, sous la Présidence de **Monsieur Gérard LARRAT, Maire.**

Mme CHESA, M. BLASQUEZ, Mme DENUX, M. LAREDJ, Mme BARDOU, M. PEREZ, Mme DOUTRES, M. BÈS, Mme GODEFROY, M. ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT, Adjoint

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, Mme PICHARD, Mme BERNARD, M. ARIAS, M. AUDIER, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, Mme GASC, Mme GIOVANNETTI, Mme BLANC, M. OUDDANE, M. BUSTOS, Mme LETAO, Mme TRIAY, M. JORDAN, M. ICHE, Mme RIVEL, M. MOLHERAT, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, M. BIGOT, Mme LARROUX, Mme KERRINCKX, M. DUTHU, M. MONTAGNE.

**EXCUSES** : M. LECINA, M. BELMAS, qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à M. LAREDJ, M. BIGOT, conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, et plus particulièrement les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1,

La Ville a lancé le 6 mai 2020 une consultation par voie de procédure adaptée ouverte, visant à la réalisation de travaux de réhabilitation thermique de certains bâtiments à usage d'école de la Ville dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville 2019.

Les prestations, décomposées en 7 lots étaient estimées à 846 000€ HT.

Le dossier prévoyait que, compte tenu de la réalisation concomitante des travaux, une même entreprise ne pouvait se voir attribuer plus de deux lots par type de prestations (menuiserie et Isolation Thermique Extérieure).

L'avis a fait l'objet d'une publication au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics (BOAMP), sur le site Internet de la Ville et par voie d'affichage sur le panneau municipal prévu à cet effet.

Il a également été repris sur le site [www.marchesonline](http://www.marchesonline), moteur de recherche référent dans le domaine des annonces de marchés publics.

Le dossier de consultation était accessible sur la plateforme [www.marchespublics.aude.fr](http://www.marchespublics.aude.fr), profil acheteur de la collectivité.

La date de remise des offres était fixée au mardi 2 juin 2020 à 17H00.

25 plis dématérialisés ont été réceptionnés dans les délais impartis.

Dans le cadre de l'analyse et conformément à la faculté offerte par le règlement de la consultation, une négociation a été menée avec les opérateurs ayant soumis une proposition pour les lots 2 et 5.

Le 23 juin 2020, après avoir reçu un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres et en fonction de la détermination de l'offre économiquement avantageuse basée sur la valeur technique des offres (30%) et le prix des prestations (70%), Monsieur le Maire a décidé d'attribuer :

- Le lot 1 « Menuiseries école Maternelle de Condorcet » à la société ESCOBOIS pour un montant forfaitaire HT de 92 181,50 € ;
- Le lot 2 « Menuiseries du groupe scolaire La Gravette » à la société TIQUET pour un montant forfaitaire HT de 182 761,91 € ;

- Le lot 3 « Menuiseries école maternelle Petit Prince » à la société GOMEZ pour un montant forfaitaire HT de 45 733,97 € ;
- Le lot 4 « ITE école Maternelle Condorcet » à la SCOP ABADIE pour un montant forfaitaire HT de 116 720,00 € ;
- Le lot 5 « ITE groupe scolaire La Gravette » à la société CEF B RAVALEMENT pour un montant forfaitaire HT de 195 347,50 € ;
- Le lot 6 « ITE école maternelle Petit Prince » à la SCOP ABADIE pour un montant forfaitaire HT de 86 700,00 € ;
- Le lot 7 « ITE école élémentaire Jules Ferry » à la société CEF B RAVALEMENT pour un montant forfaitaire HT de 176 851,81 €.

Les crédits nécessaires sont prévus sur les lignes 21.21312.211 opération 26 et 21. 21312.212 opération 26 du budget principal.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer les marchés propres à chacun des lots avec les entreprises et pour les montants retenus, dès après que la présente délibération aura revêtu son caractère exécutoire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,  
Gérard LARRAT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20200716-delib16072035-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2020

Affichage : 21/07/2020

Le Maire,  
Gérard LARRAT

